

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
4 FEVRIER 2016**

COMPTE RENDU

L'an deux mille seize, le 4 février à seize heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 29 janvier 2016 en séance publique par le Président, s'est réuni à la Salle des fêtes de Solignac, sous la présidence de M. VANDENBROUCKE Gérard Président.

Mme PICAT, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. VANDENBROUCKE, M. GENEST, M. BEGOUT, Mme BRIQUET, M. DURET, M. COINAUD, M. BRUNAUD, M. DELHOUME, M. LOMBERTIE, M. CHASSAIN, M. MIGOZZI, M. GUERIN, M. ROBERT, M. LEONIE (présent jusqu'à la délibération n° 5.1), Mme AUBISSE, M. COMPAIN, M. ROUX, M. THALAMY, M. NOUHAUD, M. JOUBERT, M. DAVID, M. CHANCONIE, Mme ROBERT-KERBRAT, Mme GENTIL, M. REILHAC, M. LAGEDAMONT, Mme RAMADIER, Mme BILLAT, Mme BODEN, M. GERAUDIE, Mme DEBOURG, Mme MAUGUIEN-SICARD, M. VIROULAUD, Mme RIVET, Mme VERCOUSTRE, M. UHLEN, Mme SCHWAEDERLE, Mme STIEVENARD, M. RODET (présent jusqu'à la délibération n° 7.1), Mme ROTZLER, M. GERARD, Mme PICAT, M. DOUCET, Mme CHADOIN, Mme COIGNOUX.

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Mme LAPLACE donne pouvoirs à M. BEGOUT
M. PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. LAGEDAMONT
M. ADAMSKI donne pouvoirs à M. LOMBERTIE
M. LAFOND donne pouvoirs à M. GERARD
M. VAREILLE donne pouvoirs à M. REILHAC
Mme GLANDUS donne pouvoirs à M. VIROULAUD
Mme PIQUET-LAVAIRE donne pouvoirs à Mme STIEVENARD
Mme ROZETTE donne pouvoirs à Mme GENTIL

M. LEONIE donne pouvoirs à Mme RIVET à partir de la délibération n° 5.2
M. RODET donne pouvoirs à Mme ROBERT-KERBRAT à partir de la délibération n° 7.2

Absente excusée :

Mme MANIGAUD

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Budget principal et budgets annexes
Débat d'orientations budgétaires pour 2016

Le rapport d'orientations budgétaires constitue un cadrage du budget principal et des budgets annexes 2016 pour la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, adapté aux nouvelles prescriptions de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Outre le rappel du contexte national et local dans lequel va être voté le prochain budget de l'agglomération, il permet de dégager les principales orientations qui seront proposées pour le travail de préparation budgétaire.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire prend acte du déroulement de ce Débat d'Orientations Budgétaires.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Garanties d'emprunt pour le logement social

Limoges Métropole a été sollicitée par deux bailleurs sociaux pour la garantie de quatre prêts d'un montant global de 4 426 483 euros contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts participent aux financements des opérations suivantes :

- pour l'ODHAC : construction de 10 logements situés rue du Gué du Marchand à Rilhac Rancon,
- pour DOM'AULIM : - construction de 14 logements situés rue de la Fontaine à Couzeix
 - construction de 10 logements situés rue Diane Fossey à Panazol
 - Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 6 logements situés rue de la Laïcité à Panazol.

Tout comme les communes, la Communauté d'Agglomération pourrait également garantir ces prêts à hauteur de 50%, soit à hauteur maximale de 2 213 241,50 euros.

Le conseil communautaire :

- réserve une suite favorable à ces requêtes en accordant une garantie à hauteur de 50% pour le remboursement des prêts n° 41812, n° 41885, n° 42912 et n° 42924 que l'ODHAC et Dom'Aulim ont contracté auprès de la Caisse des Dépôts
- autorise le Président à signer tout document nécessaire se référant aux dites garanties.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Projet d'entreprise adaptée de restauration à Limoges
Aide de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole a adopté un nouveau dispositif d'aide aux loyers destiné à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises extérieures au territoire ayant un fort impact local notamment sur le plan social.

La mobilisation de ce dispositif est sollicitée dans le cadre du projet de création d'une entreprise adaptée de restauration Le Jardin sur Vienne, sur le pôle de restauration d'Ester, qui emploierait notamment 16 travailleurs handicapés.

Le conseil communautaire accorde une aide au loyer au bénéfice de l'entreprise Le Jardin sur Vienne à hauteur de 30% du montant de la valeur locative estimée à 41 000 € hors taxes par an pendant 3 ans, soit un montant annuel d'aide au loyer maximum de 12 300 € et autorise le Président à signer la convention à intervenir.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Implantation d'installations de vidéo-protection
Utilisation des supports gérés ou appartenant à la Communauté d'Agglomération Limoges
Métropole
Convention avec la Ville de Limoges

Dans le cadre de projets d'implantation d'équipements de vidéo-protection (caméras et bornes wifi dédiées, signalisation réglementaire) sur le domaine public, la Ville de Limoges envisage l'utilisation des supports gérés ou appartenant à Limoges Métropole.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention relative à l'utilisation de supports gérés ou appartenant à la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour la pose d'installations de vidéo-protection, avec la Ville de Limoges, pour une durée de 10 ans et moyennant le versement d'une contrepartie financière.

ADOPTE

S'est opposé :

Ludovic GERAUDIE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Commune du Vigen - Effacement de réseaux - Lotissement des Farges 1ère tranche de travaux
Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage conclue entre la Communauté d'Agglomération
Limoges Métropole et le S.E.H.V

A la demande de la commune du Vigen, le Syndicat Energies Haute-Vienne (S.E.H.V) va prochainement réaliser l'effacement des réseaux de la 1^{ère} tranche des travaux du lotissement des Farges.

Cette opération comprend notamment l'enfouissement du réseau d'éclairage public transféré à la Communauté d'Agglomération pour un montant de 51 000 € T.T.C, entièrement pris en charge par Limoges Métropole.

Le conseil communautaire désigne le S.E.H.V Maître d'Ouvrage Unique de l'opération « Effacement de réseaux – Lotissement des Farges au Vigen – 1^{ère} tranche de travaux » et autorise le Président à signer la convention à intervenir avec le SEHV.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Conventions entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et le Département de la Haute-Vienne valant autorisation d'occupation temporaire du territoire et définissant les modalités financières et de gestion ultérieure des ouvrages

Des conventions valant permission de voirie doivent être conclues avec le Département de la Haute-Vienne afin de réaliser :

- la création d'un cheminement piéton rue de Nexon à Limoges,
- la création d'un carrefour à feux au lieu-dit Ventenat au Palais-sur-Vienne.

La Communauté d'Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et prend en charge intégralement les dépenses estimées à 100 000 euros TTC pour Limoges et 7 500 euros TTC pour Le Palais-sur -Vienne.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer les conventions avec le Département de la Haute-Vienne ainsi que toutes conventions à venir avec d'autres éventuels partenaires financiers et toutes conventions relatives à la mise en compatibilité des réseaux des différents concessionnaires.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 4 Février 2016

Requalification des rues Ferrerie, du Clocher, du Temple, et du Consulat à Limoges
Stationnement des résidents rue du Temple

Dans le cadre des travaux de requalification des rues piétonnes du centre-ville de Limoges, depuis le 15 janvier 2016 et durant deux mois, les accès à certains garages et parkings privés de la rue du Temple seront rendus inaccessibles.

Une solution provisoire de stationnement pourrait être proposée aux riverains concernés dont le coût estimé à 3 960 € serait pris en charge à 50% par la Communauté d'Agglomération et à 50% par la Ville de Limoges.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention à intervenir avec la Ville de Limoges fixant les modalités de prise en charge des abonnements.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Fourniture de balais pour les aspiratrices de voirie
Balayage mécanisé sur les communes de Limoges Métropole
Lancement de marchés à bons de commande

Le conseil communautaire :

- autorise le lancement de la consultation, pour la fourniture de balais pour les aspiratrices de voirie, sous forme d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics,
- autorise le lancement de la consultation, pour le balayage mécanisé sur les communes de Limoges Métropole, sous forme d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics,
- autorise le Président à signer les marchés précités avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres,
- autorise le Président à signer tous documents afférents à la sous-traitance ainsi que toutes les décisions susceptibles d'intervenir en cours de marchés dans le but d'en assurer le bon déroulement et notamment la passation d'un marché complémentaire ou de réalisation de prestations similaires en vertu des articles 35-II-4°, 35-II-5° et 35-II-6° avec les attributaires des précédents marchés.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Aménagement du nouveau centre bourg de Saint Just le Martel
Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique
conclue entre la Commune de Saint-Just-le-Martel et la Communauté d'Agglomération Limoges
Métropole

La commune de Saint-Just-le-Martel a pour projet l'aménagement d'un espace central comprenant la création d'une Maison de Santé et de locaux commerciaux autour d'un espace partagé.

Pour une bonne coordination des travaux de terrassement, le conseil communautaire désigne la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole comme maître d'ouvrage unique pour cette opération, dont les travaux sont estimés à 65 000 HT et autorise le Président à signer la convention à intervenir avec la commune de Saint-Just-le-Martel.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Aménagements routiers à l'Est de l'Agglomération de Limoges

Réalisation des études préalables

Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département de la Haute-Vienne et la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

Dans le cadre des aménagements routiers à l'Est de l'Agglomération de Limoges pour améliorer l'accès à l'A20 et la desserte routière des communes de Panazol et Feytiat, des études, intéressant à la fois le Département de la Haute-Vienne et la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, s'avèrent nécessaires concernant :

- la déviation de Feytiat
- l'aménagement d'un barreau reliant la déviation de Feytiat à la RD 941 au-delà de l'agglomération de Panazol
- le raccordement de ces nouvelles voies à l'A20 et la voie de liaison sud. Dans ce dernier cas, s'agissant d'emprises du domaine public routier communautaire, la Communauté d'Agglomération est directement concernée.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention à intervenir avec le Département de la Haute-Vienne définissant les modalités d'une co-maîtrise d'ouvrage des études préalables aux aménagements routiers à intervenir à l'Est de l'agglomération de Limoges entre les deux entités.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Appel d'Offres Ouvert
Rénovation des Trolleybus Cristalis
Lancement du marché à bons de commande

Le conseil communautaire :

- autorise le lancement de la consultation pour la rénovation des Trolleybus Cristalis, sous forme d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics,
- autorise le Président à signer le marché précité avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres,
- autorise le Président à signer tous documents afférents à la sous-traitance ainsi que toutes les décisions susceptibles d'intervenir en cours de marché dans le but d'en assurer le bon déroulement et notamment la passation d'un marché complémentaire en vertu de l'article 35-II-5° avec l'attributaire du précédent marché.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Evolution de la gamme tarifaire des transports collectifs

Une refonte de la gamme tarifaire des transports urbains s'avère nécessaire dans le but de garantir le plus grand accès possible aux usagers dans des conditions améliorées de justice sociale, c'est-à-dire s'ouvrir à tous les publics et à tous les modes.

Un travail collaboratif avec la STCLM devra être mené préalablement pour appréhender les conditions d'exploitations de telles évolutions.

Le conseil communautaire autorise le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Convention de délégation de service public conclue avec la STCLM pour la période 2013-2018 :
modification de l'avenant n°3

Le conseil communautaire autorise le Président à signer l'avenant n°3 modifié à la DSP conclue avec la STCLM pour tenir compte des nouveaux montants de la contribution forfaitaire.

ADOPTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Appel d'Offres Ouvert

Exécution de services de transport scolaire : Condat-sur-Vienne / Isle - Saint-Just-le-Martel

Lancement des marchés à bons de commande (2 lots)

Le conseil communautaire :

- autorise le lancement de la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour l'exécution de services de transport scolaire en 2 lots : « Condat sur Vienne / Isle » et « Saint Just le Martel », conformément aux articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics,
- autorise le Président à signer le marché précité avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres,
- autorise le Président à signer tous documents afférents à la sous-traitance ainsi que toutes les décisions susceptibles d'intervenir en cours de marchés dans le but d'en assurer le bon déroulement et notamment la passation d'éventuels marchés complémentaires en vertu de l'article 35-II-5° avec les attributaires des précédents marchés.

ADOPTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Appel d'Offres Ouvert

Création d'un réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales Rues Haute et Pré Gayaud à Panazol

Délibération complémentaire à la délibération n°7.6 du 1er avril 2015

Le conseil communautaire prend en compte les compléments et ajustements apportés à la délibération n°7.6 du 1er avril 2015 autorisant le lancement d'une consultation pour la création d'un réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales Rues Haute et Pré Gayaud à Panazol :

- l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux passe de 360 000 euros TTC à 246 264,00 euros T.T.C.
- le fractionnement en une tranche ferme et une tranche conditionnelle
- l'intégration d'une clause de promotion de l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

ADOPTE

Plans d'actions du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

En fin d'année 2014, Limoges Métropole a été désignée lauréate du nouvel appel à projet «Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ».

L'accompagnement financier de ce projet assuré par l'ADEME sera de 135 000 € par an en 2016 et 2017 avec une aide complémentaire de 210 000 € versée en 2018 en cas d'atteinte des objectifs fixés.

L'atteinte de ces objectifs passe par un plan d'actions dont les principales mesures sont :

- le développement du compostage individuel et collectif pour les particuliers et les professionnels
- la création de collectes de biodéchets
- le déploiement de poules et poulaillers
- la réduction des apports en déchets verts sur les déchèteries communautaires

Le conseil communautaire acte l'engagement de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole dans le programme d'actions du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et autorise le Président à signer les documents contractuels avec l'ADEME et tous documents relatifs à ces actions et aux actions de réduction des déchets en général.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Contrat avec la Société CAPA Presse

Le conseil communautaire autorise le Président à signer un contrat avec la société CAPA PRESSE pour définir les différentes modalités de diffusion du DVD « Global Gâchis, le scandale mondial du gaspillage alimentaire » qui sera mis à disposition gratuitement.

ADOPTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Appel d'Offres Ouvert

Prestations de mesures dans l'Environnement concernant l'exploitation des sites de la Direction de la Propreté de Limoges Métropole

Prestations de maintenance et fourniture de consommables dans le cadre de l'exploitation des Filtres à manches de la CEDLM avec le système de DeNOx par manches catalytiques GORE

Transport et valorisation des végétaux compostables issus des déchèteries communautaires par co-compostage avec des effluents d'élevage

Lancement des marchés à bons de commande

Le conseil communautaire :

- autorise le lancement de la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour les mesures dans l'Environnement concernant l'exploitation des sites de la Direction de la Propreté de Limoges Métropole, conformément aux articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics,
- autorise le Président à engager des négociations avec la société GORE pour des prestations de maintenance et la fourniture de consommables dans le cadre de l'exploitation des filtres à manches de la CEDLM avec le système de DeNOx par manches catalytiques GORE,
- autorise le lancement de la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, pour le transport et la valorisation des végétaux compostables issus des déchèteries communautaires par co-compostage avec des effluents d'élevage, conformément aux articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics,
- autorise le Président à signer les marchés précités avec les attributaires retenus par la Commission d' Appel d' Offres,
- autorise le Président à signer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec la société GORE en application des articles 34, 35-II-8°, 65 et 66 du code des marchés publics, après validation des négociations et attribution par la commission d'appels d'offres,
- autorise le Président à signer tous documents afférents à la sous-traitance ainsi que toutes les décisions susceptibles d'intervenir en cours de marchés dans le but d'en assurer le bon déroulement et notamment la passation d'éventuels marchés complémentaires en vertu de l'article 35-II-5° avec les attributaires des précédents marchés.

ADOPTÉ

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 4 Février 2016

Déclaration d'Intérêt Général pour l'effacement d'un étang sur la commune de Panazol

Afin de répondre aux objectifs du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) « Aurence-Auzette », le conseil communautaire, sous réserve de la délivrance d'un arrêté de Déclaration d'Intérêt Général par la Préfecture, déclare le projet d'effacement d'un étang sur la commune de Panazol d'intérêt général, le commissaire enquêteur ayant émis un avis favorable et autorise le Président à solliciter les aides financières auprès des différents partenaires.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Assistance technique aux travaux de restauration, stabilisation de berges et aménagements
spécifiques de cours d'eau

Travaux de restauration et d'entretien des berges de cours d'eau

Lancement des marchés à bons de commandes

Le conseil communautaire :

- autorise le lancement de la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour l'assistance technique aux travaux de restauration, stabilisation de berges et aménagements spécifiques de cours d'eau, conformément aux articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics,
- autorise le lancement de la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour les travaux de restauration et d'entretien des berges de cours d'eau, conformément aux articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics,
- autorise le Président à signer les marchés précités avec les attributaires retenus par la Commission d' Appel d' Offres,
- autorise le Président à signer tous documents afférents à la sous-traitance ainsi que toutes les décisions susceptibles d'intervenir en cours de marchés dans le but d'en assurer le bon déroulement et notamment la passation d'éventuels marchés complémentaires en vertu de l'article 35-II-5° avec les attributaires des précédents marchés.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Adoption du Rapport de Développement Durable 2015

La loi Grenelle 2, prévoit la réalisation d'un rapport de développement durable pour les communes et EPCI de plus de 50 000 habitants.

Le conseil communautaire adopte le rapport de développement durable 2015 de Limoges Métropole.

ADOPTE

Adoption du Plan de Déplacement Inter-Entreprises de la Zone d'Activités Sud de Limoges

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat Energie Territorial (PCET), Limoges Métropole a entrepris l'élaboration d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE) à l'échelle de la zone d'activités sud de Limoges.

Un plan d'action a été élaboré autour de 4 axes d'intervention :

- promotion du covoiturage
- développement des modes doux
- amélioration de l'offre de transports en commun
- actions transversales de communication et de sensibilisation autour du PDIE.

Le conseil communautaire adopte le PDIE de la zone d'activités sud de Limoges ainsi que sa charte d'engagement partenarial.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Bilan triennal du Programme Local de l'Habitat (PLH)
de Limoges Métropole 2012-2018

Le code de la construction et de l'habitation prévoit la réalisation d'un bilan du PLH à mi-parcours ayant pour objet de dresser un bilan de la politique de l'habitat menée sur le territoire communautaire.

Ce bilan relève :

- un besoin de partenariat entre les différents acteurs de l'habitat
- une meilleure planification des projets de construction de logements sociaux
- une mise en place de dispositifs ciblés pour l'amélioration de l'habitat privé
- un questionnement nécessaire sur les objectifs de production définis dans le PLH au regard de la baisse conjointe constatée des chiffres de la construction neuve et de la démographie.

Le bilan conclut également sur la nécessité de s'interroger sur le lancement, début 2016, de l'élaboration d'un nouveau document cadre.

Le conseil communautaire adopte le bilan triennal du PLH en vigueur.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Zonage d'exemption du Supplément de Loyer et de Solidarité (SLS) dans le parc social du territoire de Limoges Métropole

Dans le cadre de l'application du Supplément de Loyer de Solidarité (SLS) le législateur a prévu la possibilité pour les EPCI compétents en matière de PLH de déterminer des zones de dérogation à l'application du SLS qui s'applique normalement aux ménages du parc social dépassant les plafonds de ressources.

Dans le cadre d'une réflexion menée avec les bailleurs sociaux, un zonage d'exonération à l'application du SLS a donc été élaboré. Ainsi, 12 Ilots Regroupés pour l'Information Statistique (10 sur le territoire de Limoges 1 au Palais-sur-Vienne et 1 à Isle) seraient exonérés de l'application du SLS dans le but de maintenir une certaine mixité sociale au sein de ces territoires.

Le conseil communautaire adopte le zonage d'exonération à l'application du SLS.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Participation financière à la réalisation de logements sociaux
par Dom'Aulim – « Route de la Côte » à Verneuil-sur-Vienne

Afin de concourir aux objectifs de son Programme Local de l'Habitat, le conseil communautaire autorise une participation au profit de Dom'Aulim pour la réalisation de 12 logements à Verneuil-sur-Vienne, pour un montant de 42 000 € et autorise le Président à signer la convention à intervenir.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Affectation des Certificats d'Economie d'Energie
"CEE collectivités" 2014-2015

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la déclinaison locale du protocole d'affectation des CEE-collectivités permettant à Limoges Métropole de percevoir de TOTAL la somme correspondante pour 2014-2015 soit environ 16 000 €.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Convention conclue entre le C.C.A.S de la ville de Limoges et Limoges Métropole pour des actions d'insertion menées au profit des jeunes suivis par la Mission Locale de l'agglomération Limoges Métropole

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de financement pluriannuelle avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limoges au titre des exercices 2016, 2017 et 2018 relative à la prise en charge par Limoges Métropole de l'extension des mesures mises en œuvre par le CCAS de la Ville de Limoges aux jeunes de la Communauté d'Agglomération orientés par la Mission Locale.

L'aide annuelle s'élève à 10.000 € et serait répartie sur 3 actions : 3 700 € pour Job Action Jeunes, 2 500 € pour l'Hébergement en Allocation Logement Temporaire et 3 800 € pour l'Accompagnement Social des Jeunes.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Convention d'objectifs et de partenariat conclue entre Limoges Métropole et la commune du Palais-sur-Vienne pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

Le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention de partenariat de 3 ans avec la commune du Palais-sur-Vienne pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans ses marchés publics.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Acquisition immobilière d'une parcelle de terrain, lieudit 41 route de Grossereix, commune de Limoges,

Création d'une aire de retournement

Acquisition immobilière d'une parcelle de terrain sur la commune du Vigen au lieudit "Bonabry"

Le conseil communautaire autorise la Communauté d'agglomération à acquérir :

- une parcelle de terrain, située 41 route de Grossereix, commune de Limoges d'une surface de 19 155 m², moyennant le prix de 5 750 €, propriété de la Société d'Equipement du Limousin « S.E.L.I », cette parcelle se révélant intéressante du point de vue de la biodiversité dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques,
- une parcelle de terrain située au lieudit « Bonabry » au Vigen, d'une surface de 119 m² environ appartenant à Madame Nicot, moyennant le prix de 2 382.40 €, pour la création d'une aire de retournement,
- autorise le Président à signer les actes authentiques à intervenir à cet effet, rédigés sous la forme administrative par la Communauté d'agglomération Limoges Métropole.

ADOPTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Acquisition d'un progiciel de gestion de santé et sécurité au travail
Convention constitutive de groupement de commandes conclue entre la Ville de Limoges
(coordonnateur) et la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et la Ville de Limoges souhaitent remplacer le logiciel actuel de suivi des risques au travail pour se doter d'un même outil complet évolutif, dont l'estimation totale se situe à 80 000,00 euros H.T pour chacune des entités.

Le conseil communautaire :

- autorise le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec la Ville de Limoges (coordonnateur), conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics, relative à l'acquisition d'un progiciel de gestion de santé et sécurité au travail,
- confie au représentant de la Ville de Limoges le rôle de coordonnateur du groupement de commandes ainsi que la gestion de la procédure de passation du marché au nom du groupement.

ADOPTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Conventions constitutives de groupements de commandes conclues entre la Ville de Limoges (coordonnateur), la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, le CCAS, la Caisse des Ecoles, l'Opéra et la Régie municipale de l'Abattoir

Fourniture d'outillage
Fourniture de peinture
Fourniture de quincaillerie
Fourniture de matériaux de construction
Fourniture de consommables informatiques
Fourniture d'équipements pour nettoyage et entretien

Le conseil communautaire :

- autorise le Président à signer des conventions constitutives de groupement de commandes avec la Ville de Limoges, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles, l'Opéra de Limoges et la Régie personnalisée de l'Abattoir, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics, relative à la fourniture d'outillage, la fourniture de peinture, la fourniture de quincaillerie, la fourniture de consommables informatiques et la fourniture d'équipements pour nettoyage et entretien,
- autorise le Président à signer des conventions constitutives de groupement de commandes avec la Ville de Limoges, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics, relative à la fourniture de matériaux de construction,
- confie au représentant de la Ville de Limoges le rôle de coordonnateur des groupements ainsi que la gestion de la procédure, de la notification et de l'exécution de l'accord-cadre et des marchés subséquents conclus au nom du groupement et la gestion de la procédure et de la notification des marchés conclus au nom du groupement,
- autorise le Président à signer les marchés subséquents qui pourront être conclus par la Communauté d'Agglomération pour ses seuls besoins, avec les attributaires retenus

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Gestion de flotte de véhicules – convention entre la Communauté d'Agglomération Limoges
Métropole et l'UGAP

Signature du marché subséquent avec ALD Automative

Afin de pouvoir disposer de prestations de gestion de son parc de véhicules (suivi, contrôle, entretien, achat de carburant...), la Communauté d'Agglomération pourrait recourir à la centrale d'achat UGAP qui dispose d'un marché subséquent à un accord-cadre.

Le conseil communautaire approuve le recours à l'UGAP pour la gestion de la flotte de véhicules de Limoges Métropole et autorise le Président à signer la convention à intervenir à cet effet avec l'UGAP et notamment les documents nécessaires à la mise en œuvre du marché subséquent avec la société ALD Automative.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Appels d'offres ouverts

Acquisition et maintenance d'un logiciel de dématérialisation et de gestion des délibérations et actes réglementaires de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

Infogérance du Système d'Information de Limoges Métropole

Acquisition et maintenance d'un outil de gestion de stocks et de commandes

Lancement des marchés

Le conseil communautaire :

- autorise le lancement, sous forme d'appels d'offres ouverts conformément aux articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics, des consultations relatives à l'acquisition et la maintenance d'un logiciel de dématérialisation et de gestion des actes relatifs aux instances communautaires et actes réglementaires de Limoges Métropole, à l'infogérance du Système d'Information de la Communauté d'Agglomération et à l'acquisition d'un outil de gestion de stocks et de commandes de Limoges Métropole
- autorise le Président à signer les marchés correspondants avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres,
- autorise le Président à signer toutes les décisions susceptibles d'intervenir en cours de marchés dans le but d'en assurer le bon déroulement, et notamment la passation d'éventuels marchés complémentaires ou de réalisation de prestations similaires, en vertu des articles 35-II-4°, 35-II-5° et 35-II-6° avec les attributaires des précédents marchés.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Centre Aquatique – protocole d'accord transactionnel avec la société SOPCZ et son co-traitant la société Hervé Thermique

Dans le cadre des opérations de vérification des travaux du Centre Aquatique, le maître d'œuvre a relevé des prestations restant à réaliser et des imperfections à reprendre, qui ont donné lieu à des travaux supplémentaires, confiés à la société SOPCZ et à son co-traitant la société Hervé THERMIQUE pour un montant de 47 388,14 € HT.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer les protocoles à intervenir avec la société SOPCZ et son co-traitant la société Hervé Thermique, afin de permettre le règlement financier des travaux supplémentaires.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Audit énergétique d'Ester Technopole : plan de financement

Dans le cadre de sa politique en matière de développement durable, Limoges Métropole va procéder début 2016 à un audit technique sur le bâtiment central d'Ester technopole.

Le coût global de ce diagnostic est estimé à 80 000 € HT.

Le conseil communautaire approuve le plan de financement et sollicite d'une part, la participation financière de l'Etat, de la Région Aquitaine Limousin Poitou Charentes et de l'ADEME à hauteur de 50% du coût prévisionnel du projet dans le cadre du partenariat « action climat », et d'autre part l'Europe via le programme opérationnel (PO) du Limousin 2014/2020 au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à hauteur de 30% du coût prévisionnel de l'étude.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Réhabilitation énergétique du futur bâtiment administratif de la Communauté d'Agglomération
Limoges Métropole : plan de financement

Dans le cadre de la procédure d'acquisition du bien immobilier situé au 19 rue Bernard Palissy à Limoges, Limoges Métropole souhaite réaliser une opération de rénovation.

Cette opération est éligible au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), elle s'intègre aussi dans l'appel à projets « territoire à énergie positive pour la croissance verte TEPCV » et dans le cadre du plan d'efficacité énergétique des bâtiments publics « IRCELIM ».

L'enveloppe prévisionnelle globale des travaux est arrêtée à 2,9 M€ HT.

Le conseil communautaire approuve le plan de financement et sollicite la participation financière de l'Union Européenne grâce au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)/ programmation 2014/2020, de l'Etat et de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets TEPCV, de la Région Limousin dans le cadre de l'appel à projets IRCELIM.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Conseil d'administration de la Société des Transports en Commun de Limoges Métropole
(STCLM)

Comité de pilotage portant sur les aménagements routiers de l'Est de l'Agglomération et la
réalisation des études préalables

Représentation de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

Le conseil communautaire désigne :

- Jean-Paul DURET
- Jacques MIGOZZI
- Bernard VAREILLE
- Jean-Claude CHANCONIE
- Vincent LEONIE
- Fabien DOUCET

représentants de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour siéger au sein du conseil d'administration de la STCLM, le conseil communautaire, lors de sa séance du 5 février 2015, ayant approuvé l'achat de parts STCLM détenues par les communes de Limoges, Panazol et le Palais-sur-Vienne.

Le conseil communautaire désigne :

- Gaston CHASSAIN
- Jean-Paul DURET
- Gilles BEGOUT

représentants de Limoges Métropole pour participer au comité de pilotage associant le Département de la Haute-Vienne (et éventuellement l'Etat) afin de suivre les opérations relatives aux aménagements routiers à l'Est de l'Agglomération et la réalisation des études préalables.

ADOPTE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Février 2016

Compte-rendu au Conseil communautaire de diverses décisions

Le Président rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des articles L 5211.2 et L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.